

# Annuaire suisse de politique de développement

| 2003 |



institut universitaire  
graduate institute  
d'études du développement  
of development studies

**SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION ET  
COOPÉRATION INTERNATIONALE  
DEVELOPMENT.COM**

**CD-ROM INCLUS**

---

# Table des matières

---

## Ouvertures 3

---

Pas sans nos langues  
*Alpha Oumar Konaré* XI

La perspective d'un avenir meilleur pour tous  
*Walter Fust* XIII

---

## 1. Fracture numérique : nouvel enjeu pour la coopération internationale

---

Les promesses d'une prospérité virtuelle  
*Marie Thorndahl* 3

**Eclairages** Fracture numérique : un concept boiteux ?  
*Daniel Pimienta* 27

Pour une approche africaine des technologies de l'information  
*Sylvestre Ouédraogo* 31

Les inégalités sociales à la racine des inégalités technologiques  
*Partha Pratim Sarker* 35

E-commerce : du mirage économique au miracle social  
*Benoît Vulliet* 39

---

## 2. Applications et pratiques au Sud

---

La coopération à l'assaut de l'Afrique subsaharienne  
*Annie Chéneau-Loquay et Raphaël Ntambue-Tschimbulu* 45

**Eclairages** Les technologies de l'information au Burkina Faso : une course de fond  
*Sylvestre Ouédraogo* 77

Infocentres villageois au Sud de l'Inde : l'humain avant l'outil  
*Michel Egger* 81

Téléservices au Mali : l'art du détournement  
*Jean-François L'haire et Ousmane Ly (propos recueillis par Marie Thorndahl)* 85

Radio, Internet et satellite au Sénégal pour lutter contre les feux de brousse  
*Martin Faye* 89

---

### 3. Politique et actions de la Suisse

---

Swisscom, l'UIT et la coopération au développement : le néolibéralisme contre la solidarité <i>Michel Egger et Jean-Louis Fullsack</i>	95
« Plus que la fracture, c'est l'opportunité numérique qui importe » <i>Hamadoun Ibrahim Touré (propos recueillis par Michel Egger)</i>	113
<b>Eclairages</b> La société de l'information : l'affaire de tous <i>Marc Furrer</i>	123
Les technologies de l'information relèvent de l'économie privée <i>René Buholzer</i>	127
Une société de l'information équitable : une question de volonté politique <i>Chantal Peyer</i>	131
DDC : une approche centrée sur les populations <i>Gerolf Weigel</i>	135
Helvetas : vers des technologies participatives <i>Marc Steinlin</i>	141
Pain pour le prochain : pour une communication équitable <i>Christoph Stückelberger</i>	145
ETIC : partenariat Nord-Sud et coopération décentralisée <i>Pape Ndiaye Diouf</i>	149
La Suisse et le Sommet mondial sur la société de l'information : défis et déficits <i>Fabrice Boulé</i>	151

---

### 4. Le Sommet mondial sur la société de l'information

---

La société mondiale de l'information : visions, peuples et pouvoirs <i>Cees J. Hamelink</i>	159
<b>Eclairage</b> Droits d'auteur : vers une nouvelle forme de colonialisme <i>Brian Wafawarowa</i>	185
Gouvernance de l'Internet : une centralisation du pouvoir inquiétante <i>Stéphane Koch</i>	189
La bataille des logiciels libres <i>Bernard Lang</i>	195
Financements et partage des richesses : des sujets tabous <i>Marie Thorndahl</i>	201
La société civile enlisée dans le système <i>Sean O'Siochru et Bruce Girard</i>	207
<b>Eclairage</b> La société civile, acteur clé de la société de l'information <i>Adama Samassékou</i>	219
Cyber-Léviathan <i>Mateo Cueva</i>	223

---

# La société civile enlisée dans le système

Sean O'Siochrù\* et Bruce Girard\*\*

---

Lorsque l'idée du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) fut lancée, l'organisation d'un nouveau type de sommet onusien semblait à beaucoup une réelle possibilité. Au sein de l'ONU et des cercles gouvernementaux, le sentiment général était que le modèle classique du sommet avait atteint ses limites. Leur multiplication avait engendré une «fatigue des sommets». Si l'expression évoque tout d'abord des cortèges de costumes sombres quittant une réunion assommante pour la suivante, elle couvre une réalité plus complexe, plus nuancée : la dérive vers l'unilatéralisme, en particulier des Etats-Unis, la puissance croissante des organisations non onusiennes telles que l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et le G8, les difficultés accrues que cela oppose à toute véritable avancée dans le cadre des Nations unies, l'absence d'action réelle au lendemain de ces événements, voire les tentatives délibérées de marginaliser l'ONU. Tout comme la «fatigue des donateurs», l'expression est lourde de sens.

Les organisations de la société civile ont également appris à se méfier des sommets conventionnels. Trop souvent, leurs questions y sont écartées par la mécanique officielle, reléguées dans des séances parallèles sans grande influence sur le spectacle central. En 1995, lors de la Conférence mondiale sur les femmes de Beijing, les 35'000 déléguées non gouvernementales furent cantonnées pour leurs travaux à plus de 50 kilomètres du site officiel.

La perspective d'un nouveau type de sommet serait donc saluée par de nombreux milieux. Mais lorsque l'Union internationale des télécommunications (UIT) se fit le champion du SMSI, elle n'était sans doute que vaguement consciente de cette réalité, n'ayant jamais œuvré au cœur du système onusien ou de ses sommets<sup>1</sup>. L'UIT s'est toujours considérée comme une agence technique ; l'atmosphère raréfiée des sommets ne lui est pas familière. Dans un premier temps, le soupçon prévalut que la promesse de l'UIT – une approche innovante du SMSI – trahissait surtout sa méconnaissance des habitudes acquises et des pièges jalonnant le chemin. Un soupçon maintenant confirmé. Toutefois, comme dans d'autres entreprises, la candeur n'est pas forcément un désavantage.

\* Ecrivain, militant et consultant international dans le domaine de la communication et des médias, Irlande.

\*\* Journaliste et chercheur dans le domaine de la gouvernance des médias, Hollande.

<sup>1</sup> Pourquoi le sommet n'a-t-il pas été confié à l'UNESCO, voire au PNUD ? Aucune explication convaincante n'a été fournie. Si le PNUD n'a pas manifesté d'intérêt, l'UNESCO – qui étudiait alors l'organisation d'un sommet de ce type – l'a fait. Ces deux agences sont beaucoup plus engagées dans les questions de fond de la société de l'information que ne l'est l'UIT, qui s'occupe principalement de questions d'infrastructure.

Dans ce qui suit, nous présentons le contexte de la participation de la société civile aux sommets de l'ONU, puis examinons en quoi le SMSI fut ou est encore susceptible d'innover, comme il le prétend. Nous étudions certains mécanismes sous-jacents à la situation et envisageons brièvement les perspectives s'ouvrant au SMSI.

## Le contexte

---

Les organisations non gouvernementales (ONG) participent depuis l'origine aux activités et aux sommets des Nations unies puisque les premières d'entre elles ont obtenu un statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC) en 1948 déjà. La première réglementation à ce sujet a été adoptée par l'ECOSOC en 1950<sup>2</sup>, revue en 1968<sup>3</sup> puis en 1996<sup>4</sup>. Les rapports entre l'ONU et ses organes et assemblées constitutifs d'une part et les ONG d'autre part sont donc soumis à un ensemble de règles très claires. Des règles plusieurs fois confirmées, expliquées et affinées<sup>5</sup>, le plus récemment dans la Déclaration du millénaire qui renouvelle son mandat.

Ces règles précisent ce qu'est une ONG – «Toute organisation internationale ne dépendant pas d'une entité gouvernementale ou ne reposant pas sur un accord intergouvernemental» – et s'appliquent également aux ONG aux niveaux national, subrégional, régional et international. Il est clair que les organisations à but lucratif en sont exclues, entre autres par la clause spécifiant que les «buts et objectifs de l'organisation doivent être en accord avec l'esprit, les objectifs et les principes de la Charte des Nations unies». Elles peuvent toutefois être représentées par des associations professionnelles. D'autre part, alors que les ONG ne sont pas explicitement distinguées des autres entités de la société civile, les règles d'accréditation auprès des agences de l'ONU – par exemple l'UNESCO ou le PNUD – ou de ses sommets établissent de fait une telle distinction. Les exigences en matière, par exemple, de siège officiel, d'adoption démocratique des statuts et de rapport annuel tendent à exclure de fait une bonne partie de la société civile.

L'interprétation et l'application exactes de ces règles sont rediscutées lors de chaque sommet et reposent en dernière analyse sur l'accord des gouvernements, généralement obtenu moyennant quelques retouches ci et là. L'intégration d'autres acteurs a pu être assurée, par exemple, par les séances de dialogue multipartenaires instituées par la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) de 1992, puis renouvelées lors du Sommet mondial sur le développement durable (SMDD)<sup>6</sup>. L'idée d'une «participation tripartite» avait commencé à s'imposer. En témoigne également l'émergence des «partenariats public-privé», parfois avec une participation de façade d'ONG,

<sup>2</sup> Résolution 288B (X).

<sup>3</sup> Résolution 1296.

<sup>4</sup> Résolution 1996/31.

<sup>5</sup> Rapports du secrétaire général, doc. A-53/170 (10 juillet 1998) et A/54/329 (8 septembre 1999).

<sup>6</sup> Voir la note du secrétaire général sur le dialogue multipartite, janvier 2002, doc. ECOSOC CN.17/2002/PC/2.

comme vecteur de développement privilégié pour gouvernements voulant imposer une économie de marché aux pays les plus pauvres. Il s'agit souvent d'un euphémisme pour «privatisation», la reconnaissance que le secteur privé contrôle actuellement la part du lion des investissements, aidé par la Banque mondiale et ses divers équivalents régionaux.

### Les PME frustrées\*

Le Sommet mondial sur la société de l'information a pour ambition d'associer d'une manière intense et novatrice les quatre entités que sont les gouvernements, les organisations internationales, la société civile et le secteur privé. Ses organisateurs devaient bien s'imaginer qu'il leur faudrait tout particulièrement motiver les deux derniers, en leur proposant un menu digeste et attractif ainsi qu'en leur permettant une vraie participation. Il était à cet égard impératif que le sommet intègre non seulement les grandes multinationales, mais aussi les petites et moyennes entreprises, au travers de leurs fédérations et associations professionnelles locales, nationales ou internationales.

Les PME, en effet, constituent l'ossature du secteur privé dont le sommet ne peut se passer, s'il veut être un succès. Si les grandes sociétés multinationales sont les partenaires naturels en termes d'infrastructures et de technologies lourdes (accès et hardwares), les PME du secteur des TIC sont les garantes des contenus, avec tout ce qui en découle : transfert de know-how et de softwares, diversité des contenus originaux et locaux, applications dans l'*e-gouvernance* et l'*e-commerce*, recherche de talents, formation de ressources humaines de qualité, questions de la propriété intellectuelle et du piratage.

Or, les PME et leurs associations – comme la Fédération internationale des associations du multimédia (FIAM) et, sur le plan helvétique, Swissmedia – peinent à trouver leur place dans l'architecture du sommet; en Suisse, par exemple, elles n'ont pas été conviées à la plate-forme tripartite mise sur pied par l'administration fédérale pour réagir aux projets de déclaration et de plan d'action. Tout se passe comme si, parce qu'on a invité la Chambre de commerce internationale (CCI) et *economiesuisse*, on estimait que l'ensemble du secteur privé est représenté.

Certes, ces deux organisations de lobbying ont été investies de la mission de représenter les PME. Mais faut-il pour autant exclure les associations qui, elles aussi, représentent plus spécifiquement les PME? Ce serait très grave, car cela reviendrait à deux omissions. D'une part, à se priver de tout ce que les PME peuvent apporter: les retours du terrain, l'expérience vécue de la base, des connaissances pratiques et des compétences dynamiques. D'autre part, à ne pas tenir compte de la diversité fondamentale et culturelle des innombrables ONG constituant la société civile.

Dès lors, deux opérations s'avèrent absolument nécessaires: d'abord, il faut trancher, admettre que la société civile n'est pas seulement constituée d'ONG hostiles au capital, à la mondialisation, au profit, mais qu'en son sein figurent aussi les ONG du secteur privé; ensuite, il faut que celles-ci soient pleinement intégrées au processus du sommet pour défendre les intérêts des PME aux côtés des multinationales, membres de l'UIT et de la CCI.

A voir l'évolution des choses, on peut sérieusement se demander si le peu d'empressement manifesté de tous côtés à inclure les PME et leurs associations n'est pas le signe d'une double manœuvre politique visant, d'un côté, à préserver une certaine image idéologique de la société civile et, de l'autre, à défendre les privilèges des grosses entreprises membres de secteur de l'Union internationale des télécommunications.

\* Par Roland Grunder Secrétaire général de l'Association suisse du multimédia, Swissmedia.

Il ne faut cependant pas exagérer l'importance de la participation des ONG et des autres acteurs non gouvernementaux. Seuls les gouvernements sont autorisés à soumettre des propositions, et eux seuls jouissent du droit de vote dans les sommets proprement dits. Les occasions de présenter des documents et de s'adresser aux assemblées sont généralement restreintes et soigneusement délimitées. Ce qui a changé, ce sont les moyens officieux d'influencer le processus. Le secteur privé a toujours disposé d'une importante machinerie de pression généralement soutenue, à huis clos, par de puissantes nations. Les ONG et les autres acteurs de la société civile n'ont que récemment réussi à se faire entendre, à des degrés divers, à l'intérieur comme à l'extérieur du processus du sommet. Jusqu'en 2001, la pression exercée en faveur d'une plus grande ouverture officielle du sommet fut considérable. Depuis lors, toutefois, avec l'arrivée au pouvoir de l'administration Bush, son soutien porté aux intérêts des grandes entreprises et son hostilité au multilatéralisme et à toute forme d'opposition, le contexte s'est à nouveau modifié. L'ampleur du changement reste toutefois à vérifier.

Complication supplémentaire, le secrétaire général de l'ONU a récemment constitué un « comité de personnes éminentes » chargé de passer en revue les rapports entre l'organisation et la société civile et d'élargir la définition de cette dernière au-delà du cadre admis des ONG<sup>7</sup>.

### Le SMSI et l'approche tripartite

---

Le SMSI a d'emblée déclaré vouloir innover. Il devait être le premier sommet de haut vol à regrouper gouvernements, société civile et secteur privé dans une approche tripartite<sup>8</sup>. Ce que cela recouvrait n'était pas clair. Lorsque, en décembre 2000, un important responsable de l'UIT annonce le SMSI à la conférence Global Community Networking de Barcelone, il souligne l'importance de la société civile appelée à participer pleinement à la préparation du sommet, avec le ferme soutien politique de l'UIT, des Nations unies et de son secrétaire général, Kofi Annan. La signification exacte de « pleine participation » n'a pas alors été précisée mais certains membres du Secrétariat et de l'UIT y ont indubitablement vu l'occasion de dépasser les politiques d'opposition pour explorer une approche plus consensuelle, en accord pensaient-ils avec l'esprit de la société de l'information.

La revendication de cette innovation a rapidement trouvé sa place dans la rhétorique du SMSI. La documentation du sommet la reprend ; l'équipe directrice – dont le secrétaire général de l'UIT, le président du processus préparatoire et le directeur exécutif du secrétariat du SMSI – en parsème ses déclarations.

<sup>7</sup> Assemblée générale des Nations unies, *Strengthening of the United Nations: An Agenda for Further Change*, doc. A/57/387, 9 septembre 2002.

<sup>8</sup> L'organisation en deux phases du SMSI est parfois présentée comme une innovation. Personne n'affirme toutefois qu'elle fut délibérée. On y voit plutôt un compromis, deux pays ayant souhaité recevoir la manifestation.

L'innovation devait se manifester de deux manières :

- 1) le secrétariat comprendrait trois divisions, une par groupe de partenaires ;
- 2) la société civile et le secteur privé participeraient pleinement à l'aventure du sommet, des préparatifs aux résultats finaux. Une novation, en effet. Il était donc compréhensible que peu de détails puissent être fournis en début de processus.

La Division société civile (DSC) fut la première à s'instaurer au sein du secrétariat du SMSI, fin 2001, dans des bureaux fraîchement rénovés du siège de l'UIT. Cependant, l'innovante structure tripartite du secrétariat se heurta rapidement à de premières difficultés. La Division gouvernementale/intergouvernementale fut longue à démarrer et souffre d'un manque chronique de personnel. Quant au secteur privé, il choisit de se distancer du secrétariat, préférant agir au travers de la Chambre de commerce internationale et laissant inoccupé le bureau « secteur privé » du secrétariat.

D'autre part, l'inexplicable retard dans l'engagement d'un directeur exécutif pour le secrétariat a sans doute également réduit les possibilités d'innovation. Le poste fut créé vers la fin 2000, mais le directeur exécutif ne fut nommé qu'en avril 2002, lors de la réunion du Conseil de l'UIT, quelques mois avant PrepCom 1.

### Premiers espoirs et rôle de l'UNESCO

---

La création d'un secrétariat tripartite était un moyen et non pas une fin en soi. L'innovation ne devait pas s'arrêter là. La DSC tint bon, œuvrant énergiquement et par divers biais à l'intégration de la société civile. Elle soutint les efforts d'un groupe de travail indépendant sur la participation de la société civile qui élaborait de nouvelles propositions pour une participation effective de la société civile dans le processus du SMSI et les pilota au travers des événements clés permettant d'accéder et de participer à la PrepCom<sup>9</sup>.

En février 2002, l'UNESCO tint une série de quatre consultations avec les ONG et les organisations de la société civile. L'accent porta sur des questions thématiques et la formulation de propositions à intégrer à la déclaration et au plan d'action du SMSI. Ces propositions de contenu une fois élaborées, la question de leur injection dans le processus devenait urgente. L'UNESCO et la DSC unirent alors leurs forces pour organiser une cinquième consultation qui passerait en revue les propositions et, surtout, discuterait de plans permettant à la société civile de participer au SMSI. Cette réunion adopta une déclaration soulignant une série de principes devant guider la participation de la société civile et proposa plusieurs actions dans ce sens. Insistant sur le fait que le processus du SMSI devait être transparent, les participants ajoutèrent que « dans l'élaboration

<sup>9</sup> Le groupe de travail a rédigé deux rapports, *Modalities for Civil Society Participation in the WSIS: Issues and Options* et *Civil Society Participation in the WSIS: Issues and Principles*. Ils ont été présentés à la cinquième réunion consultative de l'UNESCO, à Paris, en avril 2002, et sont disponibles sur <<http://comunex.comunica.org/wsis/docs.htm>>.

des ordres du jour, des débats et des projets, les acteurs de la société civile doivent être traités en pairs et égaux des Etats-nations et du secteur privé ou des organisations/grandes entreprises». Ils s'engagèrent à ce que la participation de la société civile «soit équilibrée, garantissant que les voix de chacun soient entendues, dans le respect des poids géographiques et de la parité homme-femme». Ce dernier principe illustre l'une des grandes préoccupations pour l'avenir du SMSI et, particulièrement, pour l'organisation binationale du sommet: «La société civile doit jouir de l'égalité paritaire avec les gouvernements et le secteur privé afin de participer et contribuer pleinement à la supervision et à la mise en œuvre des résultats du sommet.»<sup>10</sup>

Les propositions de consultation de l'UNESCO marquèrent l'apogée des aspirations de la société civile<sup>11</sup>. Elles prévoyaient entre autres les points suivants :

- ❑ Lancement immédiat d'un processus de renforcement des interactions et de la communication sur le SMSI, non seulement soutenu par le secrétariat et les autres donateurs, mais également planifié et piloté par les organisations existantes de la société civile. Moyens utilisés: Internet, médias plus traditionnels (radio, presse, etc.), autres modes et systèmes de communication.
- ❑ Adoption explicite et mise à l'essai d'un protocole sur la dissémination et la transparence de l'information dans le processus du SMSI.
- ❑ Représentation de la société civile au Bureau du sommet afin d'assurer sa participation au processus préparatoire en cours et d'en augmenter la transparence.
- ❑ Clarification des critères de sélection et d'invitation des ONG souhaitant participer au sommet. Préciser en particulier la différence entre groupes d'influence (lobbies) et ONG.
- ❑ Création d'un fonds de soutien à la représentation effective et équilibrée de la société civile. Les Etats et agences donatrices seront encouragés à y contribuer. Allocation des moyens selon des critères définis en commun, par une agence compétente telle que le Service de liaison non gouvernemental des Nations unies (SLNG).
- ❑ Renforcement de la décentralisation du processus de consultation et de mobilisation par des «animateurs» régionaux travaillant dans les réseaux des ONG et disposant de moyens adéquats.
- ❑ Reconnaissance officielle des consultations organisées par la société civile, instauration de mécanismes d'intégration de leurs résultats au processus officiel.
- ❑ Identification des problèmes actuels et émergents par un mécanisme de suivi des progrès dans tous les domaines de la société de l'information.
- ❑ Création d'un forum d'ONG parallèle au sommet et dans lequel la société civile discute et prépare ses contributions au processus et à ses résultats.

<sup>10</sup> La contribution de l'UNESCO à la PrepCom du SMSI est disponible sur <[http://portal.unesco.org/ci/ev.php?URL\\_ID=2294&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201&reload=1047371556](http://portal.unesco.org/ci/ev.php?URL_ID=2294&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201&reload=1047371556)>.

<sup>11</sup> La Réunion régionale de Bamako s'est également fermement prononcée en faveur de la participation de la société civile.

Certaines de ces propositions – tels la représentation au Bureau et le protocole explicite sur la transparence – dépassaient ce que la société civile avait jusqu’alors obtenu, sans pourtant, l’un dans l’autre, pouvoir être jugées excessives ou trop coûteuses. D’un ton modéré, elles suivaient une politique des petits pas.

## PrepCom1

L’édifice de tous ces espoirs et projets reposait toutefois sur un vide procédural. En juillet 2002, PrepCom 1 permit pour la première fois de prendre la température des gouvernements. Glaciale ! Plusieurs d’entre eux, les uns ne mâchant pas leurs mots, les autres se rangeant discrètement dans leur sillage, se montrèrent déterminés à empêcher tout écart, aussi insignifiant fût-il, des procédures formelles et étroitement interprétées de la souveraineté gouvernementale sur le processus de décision. Les tentatives d’introduction de nouvelles formes de participation furent systématiquement contrecarrées, lorsque, ce qui fut le plus souvent le cas, elles ne furent pas empêchées d’être présentées. La réunion plénière finale sur la société civile de PrepCom 1 conclut : « *Dans son interprétation la plus optimiste, cet accord sur les règles et modalités de participation constitue une variation sur les pratiques établies, mais n’apporte que de minimes innovations positives* telles que celles entendues dans la série de consultations de l’UNESCO avec les organisations de la société civile et du secteur privé, ou lors de la Conférence régionale de Bamako. »<sup>12</sup>

Il y eut bien quelques innovations lors de la PrepCom, mais à l’envers des souhaits de la société civile. La PrepCom accorda très rapidement une concession quasiment sans précédent au secteur privé : l’accréditation d’individus représentant des entreprises privées. La plénière de la société civile conclut : « *La décision d’inclure de la sorte des acteurs commerciaux individuels dans un sommet des Nations unies sans débat approprié ni référence à des procédures et pratiques établies est sans précédent* et aura des répercussions sur tout le système onusien. Notre inquiétude ne tient pas essentiellement au fait qu’un nouveau groupe ait été invité à participer, mais bien à ce que les discussions, les négociations, les références et les pratiques n’ont pas été suivies de manière appropriée. Deuxièmement, *l’inclusion explicite et directe d’entreprises à but lucratif paraît en désaccord avec les règlements en vigueur aux Nations unies.* »<sup>13</sup>

Cette situation résulte d’une combinaison de facteurs.

Premièrement, l’UIT connaissait mal l’ECOSOC et son fonctionnement. Elle résistait depuis des années aux pressions de cet organisme onusien qui voulait la convaincre d’accueillir officiellement des ONG en son sein, ainsi qu’aux efforts considérables et constructifs des ONG dans ce sens<sup>14</sup>. La nomination d’un ancien responsable de l’UIT à la tête du secrétariat du SMSI constitua aussi un choix malheureux pour les ONG souhaitant une meilleure intégration au sommet.

<sup>12</sup> Souligné dans l’original.

<sup>13</sup> *Idem.*

<sup>14</sup> Un groupe d’étude de l’UIT comprenant des ONG fut constitué pour étudier cette problématique. Malgré les promesses, les recommandations présentées dans son rapport de septembre 1999 furent ignorées. Voir <[www.comunica.org/itu\\_ngo](http://www.comunica.org/itu_ngo)>.

Deuxièmement, l'UIT dispose d'une structure unique au sein du système onusien: elle peut accepter comme «membres» des entreprises du secteur privé. Ces dernières disposent d'un droit de vote, ne s'étendant toutefois pas aux questions statutaires et conventionnelles de l'organisation. Une particularité reprise par le sommet, illégitimement dans la mesure où elle contredit les règlements en vigueur de l'ECOSOC.

Troisièmement, le sentiment prévalant à l'étranger était que le secteur privé constituait le moteur de la société de l'information et devait donc être accepté comme acteur à part entière.

Il en résulta une anomalie. Alors que le but avait été d'adopter une approche tripartite, l'effet fut de privilégier le secteur privé. Non seulement ce secteur allait voir son accréditation habituelle – par ses associations professionnelles – grandement renforcée par l'accréditation d'entreprises individuelles, mais les associations professionnelles pouvaient se mêler au camp de la société civile, ce qu'elles firent. Ainsi, des associations d'éditeurs commerciaux ou d'autres groupes poursuivant des objectifs corporatistes ont continué de jouer un rôle actif dans les délibérations de la société civile. Déjà confrontée à une inégalité flagrante de ressources en comparaison avec ses partenaires privés et gouvernementaux, la société civile – engagée dans le développement et poursuivant des objectifs non commerciaux – devait de surcroît accepter les distorsions introduites par le secteur privé dans ses efforts de définition d'une ligne cohérente et de positionnement comme partenaire à part entière.

En résumé, PrepCom 1 déçut ceux qui souhaitaient innover et assurer une meilleure participation de la société civile. A son lendemain, bien des participants se sont demandé à quoi bon poursuivre l'exercice. S'ils l'ont fait, c'est dans l'espoir que la situation s'améliorerait.

La situation s'est-elle améliorée ?

Les conférences préparatoires régionales ont donné lieu à quelques espoirs et démontré la volonté de nombreux pays, probablement une majorité, de faire preuve d'une plus grande ouverture. Les réunions de Bamako (tenue avant PrepCom 1), Bucarest, Tokyo et Bâvaro ont, quant au fond, intégré officiellement ou informellement de nombreuses préoccupations de la société civile, sans pourtant leur donner de fondement légal ou un statut de précédent pour PrepCom 2.

## PrepCom 2

---

En février 2003, PrepCom 2 s'ouvrit sur une série de tables rondes multipartenaires auxquelles la société civile était bien représentée, quoique de manière arbitraire et sans avoir réellement participé aux préparatifs. Leur résultat, récapitulé pour la plénière intergouvernementale, semble n'avoir eu que peu d'influence sur les projets de déclaration et de plan d'action.

Pendant ce temps, les gouvernements se remirent aux choses sérieuses: les disputes de procédure. Ils s'y complurent des journées entières, surtout sur la ques-

tion des participations non gouvernementales. Vint le moment où même le secteur privé fit ses bagages, laissant à quelques traînards le soin de conclure. Dans la seconde semaine, la société civile exigea que les gouvernements ouvrent toutes les réunions aux observateurs et créent officiellement des forums lui permettant d'interagir avec les quelques membres du comité (fermé) de rédaction. On fit alors quelques progrès ; on créa quelques mécanismes officiels et officiels permettant à la société civile de réagir à temps et de manière visible au projet gouvernemental. Certains gouvernements s'obstinèrent cependant à faire de l'obstruction, risquant jusqu'à la fin de tout bloquer.

Les résultats de PrepCom 2 reflètent l'indécision du camp gouvernemental à la fois quant aux contenus et quant aux procédures, y compris en ce qui concerne la société civile. Il restait donc beaucoup à faire pour préparer PrepCom 3. Si la société civile pouvait tirer quelque réconfort de la reconnaissance implicite de ses positions et contributions, rien ne garantissait sa participation aux travaux intersession et ultérieurs. Il était maintenant clair qu'une série de pays continueraient de s'opposer systématiquement à toute concession.

Pourtant, la société civile reprit en main sa propre organisation. Une réunion plénière de PrepCom 2 créa officiellement un Bureau de la société civile à la suite de la réunion initiale de janvier 2003 d'une vingtaine de participants sélectionnés par la DSC. Le Bureau de la société civile ne s'occupe aucunement de contenu (les questions importantes soulevées par le SMSI), mais plutôt de procédures. Il s'agissait de créer un mécanisme facilitant les rapports avec le côté intergouvernemental (y compris le Bureau du SMSI), le secteur privé et d'autres encore, tout en permettant aux acteurs de la société civile d'organiser leurs propres activités de manière cohérente et d'accueillir de nouvelles entités. Ce Bureau est donc organisé en « familles », dont chacune représente un élément de la société civile, tel que « les médias », « les syndicats » et « les ONG ». Initialement limitées à dix, les familles avaient atteint le nombre de vingt-deux à la fin de PrepCom 2. Le Bureau de la société civile concentre ses efforts sur les modalités pratiques de participation de la société civile et, en principe, rend compte aux plénières de la société civile. Comme ces plénières ne siègent qu'aux PrepCom et au sommet, le Bureau reste sur la touche durant les longues périodes d'intersession où il ne rend compte qu'à une plénière « virtuelle » de la société civile.

Cet arrangement, problématique à plusieurs égards, peut difficilement être considéré comme une innovation importante.

La légitimité des « familles » et leur capacité de travailler efficacement soulèvent de sérieux doutes. Le découpage largement arbitraire de la société civile en 22 morceaux aux frontières floues laisse de nombreux participants incapables de se situer, ce qui vide presque de son sens la sélection des « représentants ». Si les membres du Bureau jouissent de quelques pouvoirs, ils n'ont aucun pouvoir d'exécution, ni même de responsabilités claires ou de comptes à rendre à ceux qu'ils représentent. Il est bien difficile de saisir les liens que de nombreuses familles, telles que les « les médias », « les créateurs et promoteurs de la culture », « les villes et autorités locales », entretiennent avec ce qui devrait être leur base, difficile même de voir en quoi elles représentent la société civile. A

cela s'ajoute que des associations du secteur privé continuent d'œuvrer au sein du Bureau et des familles, bien qu'une clause explicite du document fondateur du Bureau le leur interdise (clause dont l'application ne nécessite qu'un mécanisme lucide d'autosélection). Ces faiblesses et zones grises prédisposent le Bureau à une « capture institutionnelle » par la Division de la société civile du secrétariat qui, intentionnellement ou non, impose sa vision et ses priorités.

Par ailleurs, les obstacles connus et reconnus à la participation réelle des ONG et de la société civile du Sud n'ont reçu qu'une attention de commande. On n'y a paré que par des bons de voyage et de subsistance pour un petit nombre de participants. On n'a tout simplement pas trouvé les ressources permettant d'engager des activités régionales et nationales effectives. La défaillance des gouvernements et des autres instances en la matière est malheureusement très révélatrice.

Finalement, ni le concept de « famille » ni celui de Bureau de la société civile ne constituent une réelle nouveauté, même si les mots sont neufs. Le Sommet de Rio, en 1992, avait institué un système de « grands groupes » qui, au fil des années, a évolué en un mécanisme raisonnablement cohérent, bien que toujours cause de dispute dans la société civile. Des mécanismes de coordination du type bureau ont été instaurés lors de nombreux sommets afin de faciliter la coordination interne et la communication externe. Bien que, pour certains, la création du Bureau de la société civile constitue un précédent novateur, on attend toujours sa reconnaissance officielle intergouvernementale, la redéfinition des modalités de participation ou quelques dividendes sous forme d'une meilleure mobilisation et d'une meilleure organisation.

## En résumé

---

Le tableau que nous avons brossé n'est pas positif. Le blâme ne saurait pourtant en être imputé uniquement à l'UIT ou au SMSI.

Entre l'annonce du SMSI et PrepCom 1, l'état d'esprit quant à l'innovation dans les sommets onusiens et, plus particulièrement, à la participation de la société civile, s'est dégradé d'une manière que peu avaient anticipée. Ce qui constitue pour beaucoup – y compris le secrétaire général actuel des Nations unies, dans son rapport sur les relations actuelles avec la société civile – un virage anti-société civile a des implications dépassant largement le SMSI. En effet, le sentiment d'un conflit imminent avec les Etats-Unis s'impose en bien des lieux, la collaboration implicite ou explicite avec les autres gouvernements et certains secteurs du système intergouvernemental semble menacée, on observe un travail de sape contre la société civile, voire contre l'autorité du système même des Nations unies.

Ainsi, alors que les promesses d'un nouveau type de sommet étaient indubitablement sincères, la réalité n'est pas au rendez-vous. La majorité des espoirs exprimés aux réunions de Paris n'ont pas été satisfaits.




- ❑ On enregistre peu, sinon rien, en matière de nouvelles modalités de participation de la société civile, et les modalités existantes n'ont pas été améliorées. L'avenir est, au mieux, incertain.
- ❑ Aucun protocole n'a été publié pour définir et établir la transparence du processus global du SMSI, du Bureau aux procédures d'accréditation.
- ❑ La société civile n'a pas obtenu d'être représentée au Bureau, bien que la création d'un Bureau de la société civile puisse encore favoriser d'utiles interactions.
- ❑ Il n'existe pas de processus concerté pour stimuler une participation active de la société civile au sommet au-delà du minimum établi par la DSC, laquelle ne dispose que de moyens modestes. Les idées telles que celle des « animateurs » de la société civile n'ont pas été poursuivies, faute de moyens.
- ❑ L'octroi de moyens à la société civile est également resté sporadique et arbitraire. Il reste encore à créer les fonds qui lui soient réservés. A cet égard, la situation pourrait s'améliorer avec l'approche du sommet.

Tous les espoirs ne sont pourtant pas perdus ; l'horizon du second SMSI de 2005 semble plus dégagé. Le processus a provoqué quelques modestes ouvertures pouvant encore déboucher sur d'utiles interactions, voire quelques innovations mineures. La plupart des gouvernements font preuve de bonne volonté et l'UIT, le Secrétariat et le président du SMSI ont manifesté un sérieux désir d'améliorer

la situation. Pour ceux qui en sont à douter du sommet dans son ensemble, la création d'un nouveau modèle de partenariat peut être vue comme un lot de consolation méritant quelques risques. Il y a là un acquis sur lequel la société civile doit capitaliser autant que faire se peut.

Dans ce contexte, d'autres possibilités se dessinent pour la société civile. Ainsi, l'organisation d'événements complémentaires au sommet de décembre 2003 semble mieux se présenter que d'habitude. Bien que toujours menacés de tourner en attraction de second rang sans grand effet concret, ou en animation annexe pourvoyeuse de couleurs à un processus qui en manque singulièrement, on peut imaginer que de tels événements rivalisent avec le sommet, en particulier si un nombre suffisant de gouvernements peuvent être incités à y participer. Il s'agirait moins de s'établir en marge du sommet que d'occuper le vide procédural et thématique par lui généré. Tabler sur le mécontentement et la frustration des gouvernements face à l'événement central peut déboucher sur des processus d'interaction et d'engagement à la fois innovateurs et d'un bon poids. Cette perspective est actuellement l'unique espoir d'un bon nombre d'agents de la société civile engagés dans le processus, le seul susceptible de les porter jusqu'au prochain sommet. Les résultats obtenus à Genève, en matière de contenu comme de processus, que ce soit au sein ou à l'extérieur du sommet, influenceront fortement la décision qu'eux-mêmes, les gouvernements et le secteur privé doivent prendre : continuer ou non d'allouer une part aussi importante de leurs ressources limitées au processus du SMSI.



Les discours techno-évolutionnistes de la Banque mondiale, de l'ONU ou encore de l'Administration fédérale suisse le prouvent : les technologies de l'information et de la communication (TIC) – Internet en tête – sont devenues la « nouvelle frontière » de la coopération au développement. D'un côté, un besoin dont l'insatisfaction manifeste une inégalité choquante; de l'autre, un instrument de lutte contre la pauvreté.

Mais qu'en est-il au-delà des belles paroles : mirage ou réalité? Que cachent les concepts en vogue comme la « fracture numérique »? En quoi les TIC ont-elles changé les approches de la coopération au développement? La société de l'information en construction est-elle le lieu d'une redéfinition des relations entre Etats, entreprises et société civile, ou le théâtre de luttes de pouvoir sous le voile d'une illusoire communauté d'intérêts?

C'est à ces questions que l'Institut universitaire d'études du développement (iuéd) a tenté de répondre en invitant une trentaine d'auteurs – du Sud et du Nord – à explorer les enjeux essentiels de ladite « société de l'information » pour les pays en développement. Entre vision, bilan critique et confrontation de points de vue, *Société de l'information et coopération internationale: development.com* aborde les grandes questions qui font débat comme les droits de propriété intellectuelle, la régulation de l'Internet, le financement international, la politique de l'Union internationale des télécommunications (UIT) ou encore le rôle de la société civile. L'ouvrage analyse plusieurs projets concrets de TIC au Sud en donnant la parole aux partenaires de terrain. Il offre une place de choix aux principaux acteurs suisses en présentant leurs approches et activités.

Un livre de référence pour comprendre les enjeux du Sommet mondial sur la société de l'information, qui se déroulera en deux phases, à Genève en décembre 2003 et à Tunis en novembre 2005.